

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 15 juin 2023

Convocation

Date : 09 juin 2023

Affichée et publiée le :
09 juin 2023

Délibération n°

49-CC150623

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 14
- Votants : 43
- Absents : 01

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : -
- Abstention : 01

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne
le 19 JUIN 2023

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le

19 JUIN 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AU TIERS LIEU » RÉPARE CAFÉ SITUÉE A SENLIS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant située au 1 rue de l'Aunette, 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 09 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Florence MIFSUD

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOZANO Michelle
Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BELGUERRAS Martine	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame BALOSSIÉ Françoise
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame GORSE CAILLOU Isabelle
Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Madame MIFSUD Florence
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame TONDELLIER Viviane Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes	
	

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

Étaient absents
Madame PIERA Pascale

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 14 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée que l'association « Au Tiers Lieu » - Répare Café située au 34 avenue de la Fontaine des Rainettes à Senlis, est un lieu consacré à la réparation d'objets, petits électroménagers, vélos, meubles ou vêtements, à un niveau local et sous forme d'ateliers. C'est un lieu d'échange, de partage de compétences et de connaissances. C'est dépanner, au lieu de jeter.

Grâce aux bénévoles qui ont une connaissance et une compétence en matière de réparation, le Répare Café entre dans le cadre de la politique de réemploi et de réduction des déchets de la CCSSO.

Le Répare Café est à destination de tous les habitants de la CCSSO et il permet de les sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets.

La Commission Préservation et Protection de l'Environnement du mardi 9 mai, a donné un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 850 € (deux mille huit cent cinquante euros) pour l'acquisition de matériel et d'outillage.

Le planning d'ouverture du Répare Café sera diffusé à toutes les communes du territoire.

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'avis favorable de la commission Préservation et Protection de l'Environnement du 9 mai 2023 ;

Considérant que les activités conduites par l'association « Au Tiers Lieu » - Répare Café sont d'un intérêt essentiel pour réduire et valoriser les déchets ;

Paraphes	
	

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 01 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUENT** une subvention exceptionnelle de 2 850 € (deux mille huit cent cinquante euros) à l'association « Au Tiers Lieu » - Répare Café située au 34 avenue de la Fontaine des Rainettes à Senlis.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 19 JUIN 2023

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 19 JUIN 2023

Fait à Senlis, le 19 JUIN 2023

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Florence MIFSUD



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr